

## PRIX DE RECONNAISSANCE

### Contexte

Le Département de médecine et spécialités souhaite reconnaître et souligner les contributions de ses membres à travers l'octroi de prix de reconnaissance. Ces prix sont octroyés à des professeurs qui se sont particulièrement distingués dans au moins un volet de la tâche académique (enseignement, recherche, rayonnement, contribution).

### Modalités d'attribution

Les candidats sont recommandés par les chefs de service, les chefs de départements hospitaliers ou leurs collègues. Les membres du Comité des prix et de la reconnaissance évaluent les dossiers de candidatures et procèdent à la sélection des récipiendaires. La sélection du Comité des prix et de la reconnaissance est entérinée par les membres du Comité directeur. Le prix est remis lors d'un événement organisé par le Département de médecine et spécialités.

Les prix sont regroupés sous quatre grandes catégories, directement liées aux tâches académiques. Le candidat doit s'être démarqué par son implication exceptionnelle dans l'un des quatre volets :

- Enseignement
- Recherche
- Rayonnement
- Contribution – Engagement – Innovation

Ces quatre grandes catégories regroupent des prix pour les activités de **début de carrière** (0 – 10 ans), de **mi-carrière** (10 – 25 ans) et d'**ensemble de carrière** (25 ans et +).

- ❖ Les années de carrière sont déterminées en fonction de la date de début de l'implication dans les activités académiques (obtention d'un titre professoral). Pour une personne ayant obtenu un titre professoral dans une institution autre que l'UdeM auparavant, les années d'implication académique au sein de l'autre institution pourront être reconnues.

Pour la liste complète des **catégories et sous-catégories**, critères **d'éligibilité** et critères **d'attribution**, veuillez svp consulter l'annexe « Catégories et Critères\_2025-26.pdf »

- ❖ Nous vous encourageons à sélectionner une seule catégorie pour chaque candidature. Exceptionnellement, un dossier pourra être soumis dans un maximum de 2 catégories. Toutefois, un seul prix pourra être octroyé à une même personne.

### Procédure et date butoir

La demande doit être transmise au moyen du [formulaire en ligne](#), au plus tard le **17 novembre 2025 (nouvelle date limite)**. Les documents suivants doivent y être joints :

- **Lettre détaillée de présentation de la candidature (obligatoire)**, préparée par le chef hospitalier ou la personne qui soumet la candidature, incluant :
  - Catégorie et sous-catégorie visées par la candidature
  - La description des activités ou du projet motivant la candidature
  - À noter : si le candidat n'est pas présenté par le chef hospitalier, une lettre d'appui doit cependant provenir du chef de département hospitalier.
- **CV au format universitaire à jour (si disponible)**.
  - Si un CV ne peut être fourni, la lettre de présentation devra spécifier les éléments du cheminement de carrière et l'implication dans les activités académiques du candidat, afin d'en informer les membres du comité de sélection.
  - Si nécessaire, le CV peut être fourni par le Département de médecine ou le département hospitalier. Svp nous contacter le cas échéant.
- **Lettre(s) d'appui (facultative(s))** : une lettre d'appui ajoutée au dossier, en plus de la lettre de présentation préparée par la personne qui soumet la candidature, serait considérée un atout.